



Dans quelle case déclarer des revenus exonérés

Par chris4477

Bonjour,

L'an dernier (2020) j'ai effectué un rachat partiel sur mon assurance vie qui date de 1993, donc plus de 8 ans.

Je viens de recevoir un reçu fiscal cerfa 2561 m'indiquant un montant dans la partie "Montant Brut à déclarer" à la ligne "Revenus exonérés" BB.

Mais je ne sais pas où je dois reporter précisément ce montant sur ma déclaration des revenus 2021 sur les revenus 2020.

Merci de l'aide que vous pouvez m'apporter.

Par ESP

Bonjour Votre déclaration de revenus n°2042 comprend des zones.

Vous trouverez VOS REVENUS, chapitre REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS.

Si vous avez faits des versements après 1997, ces intérêt sont imposables s'ils dépassent l'abattement de 4600 ? (9200 pour un couple).

Donc, au delà de ces seuils, il reste possible d'opter pour l'intégration des plus-values à votre revenu annuel imposable, ce qui n'est intéressant que pour les foyers très faiblement taxés.

Mais vous avez peut-être opté pour le PFU, le taux global baisse à 7,5% au titre de l'IR + 17,2% de PS, soit 24,7%.

REGARDEZ PAGE 133 DE LA NOTICE

[url=https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm]https://www.impots.gouv.fr/portail/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2021/accueil.htm[url]

Par chris4477

Merci pour cette réponse. Pas de versement après 1997 et pas de dépassement des 9200? et j'avais choisi le PFL.

Mais du coup je ne vois vraiment pas dans quelle case l'indiquer...

Il y a bien une case 4BB sur la déclaration 2042 mais j'ai pas l'impression que ça correspond avec le BB du cerfa 2561.

Même si en effet quand je simule avec cette case, ça ne change rien avec ou sans ce qui correspondrait bien à des revenus exonérés juste déclarés.

Par ESP

Vous avez votre réponse.

Par chris4477

Excusez moi, je vais peut-être vous paraître idiot mais je ne vois pas où est ma réponse.

Je ne déclare rien ou je place dans la case 4BB qui semble ne rien avoir à faire avec l'assurance vie ?

Merci de votre aide.

Par ESP

Ce n'est pas une case BB, l'assureur donne une indication erronée. Prenez contact.

Par chris4477

Merci

Par ESP

Pour vous être utile

Par citoyen

Bonjour je me retrouve sur le même problème d'interprétation

pour la déclaration en ligne je choisis le document 2042 et mets le montant brut des revenus exonérés sur 4BB?

Par CFI

Bonjour chris et citoyen,

J'imagine qu'à cette heure, vous avez déjà votre réponse.

Mais bon, pour les prochains qui passeraient par là :

Le montant inscrit en face de la case "BB" correspond aux "Revenus exonérés". Ils n'ont pas à être déclarés avec vos autres revenus sur la 2042 (ça ne servirait à rien).

Et c'est bien pour cela qu'au même niveau, il n'y a pas de case bleue remplie de 3 caractères en blanc "2__" (tel que "2TZ" juste au dessus).

Ces cases bleues correspondent aux lignes à remplir dans la 2042 (déclaration des revenus annuels).

Courage les contribuables